

la façon dont nous considérons et respectons les Canadiens pour qui la Galerie existe. Que le Règlement de la Chambre permette ou non qu'on s'en serve, je trouve la chose grossièrement déplacée. Il s'agit d'une question de principe, et ce principe de base est fautif.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rodriguez:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une chose qui n'a rien à voir avec la question dont discute présentement la Chambre.

**M. l'Orateur:** Il serait peut-être préférable d'entendre d'autres députés sur le même sujet, plutôt que sur une nouvelle question de privilège.

**M. Leonard C. Jones (Moncton):** Monsieur l'Orateur, comme l'a si bien dit le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), cette affaire est très troublante. Ceux d'entre nous qui ont étudié les procédures et les pratiques parlementaires respectent le décorum qui entoure ces salles et ces édifices sacrés. Nous sommes honteux de devoir mettre nos commettants au courant du bal à l'huile qui se tiendra là et du genre de fêtes qui s'y dérouleront ultérieurement, une fois ce précédent établi. Le prestige de la Chambre des communes et de chaque député s'en trouveront amoindris.

A la fin de ses propos, Votre Honneur a dit que l'on consulterait les leaders des partis à la Chambre, sauf le député indépendant. Mes commettants sont tout aussi importants pour la Chambre que ceux des 264 autres députés. Tous les députés devraient faire un examen de conscience. Celui qui a l'audace de faire une telle proposition à Votre Honneur devrait rougir de honte.

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Jones:** Je vois que le ministre, député de Terre-Neuve, rentre la tête dans les épaules. Il a raison de le faire. Il devrait avoir honte.

**Des voix:** Bravo!

**M. Jones:** Je suis un Canadien . . .

**Une voix:** J'en doute.

**M. Forrestall:** Je vous prie de retirer ce que vous venez de dire.

**M. MacFarlane:** Pour qui vous prenez-vous? Pour l'Orateur?

**M. Forrestall:** Je ne suis pas l'Orateur, mais, à mon avis, il ne devrait pas être permis de dire une chose pareille à un député.

**M. Jones:** Pour répondre au député de l'autre côté, je tiens à lui dire que je suis un vrai Canadien. Je suis passé par pas mal de choses avant de siéger à la Chambre. Les députés devraient se respecter entre eux. La demande adressée à la Chambre est à la fois stupide et scandaleuse. Si les députés de l'autre côté s'en accommodent, tant mieux, mais je suis sûr que leurs électeurs ne s'en accommoderont pas. Je dirai fièrement à mes électeurs que si j'appartenais à un parti, ce que je ne pense pas vouloir jamais, je n'accepterais pas qu'on organise un bal à l'huile dans cette enceinte sacrée.

### *Privilège—L'hon. M. Lambert*

Un député du Cap-Breton a déjà déclaré que les édifices du Parlement lui rappelaient une église. C'est bien vrai, et il y a aussi beaucoup de sièges vacants. Tous les édifices situés sur la colline du Parlement sont impressionnants et suscitent le respect. Des gens viennent de toutes les régions du pays pour voir le Parlement à l'œuvre et aussi pour admirer ces magnifiques édifices. Si ces gens savaient que la Galerie d'honneur abriterait des réceptions mondaines et que l'on y installerait 26 bars, je suis certain que tous les députés seraient expulsés, d'une manière ou d'une autre, avant les prochaines élections.

Je n'assisterai pas aux consultations que présidera Votre Honneur, mais je vous supplie d'user de votre autorité pour interdire dès maintenant les bals à l'huile. Votre Honneur devrait montrer aux Canadiens que la haute fonction qu'il occupe mérite le respect.

**M. Peter Stollery (Spadina):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur la question de privilège dont la Chambre est saisie. J'aimerais revenir à l'une des insinuations les plus hypocrites que nous ayons entendues aujourd'hui. Je ne suis pas l'un des organisateurs de la réunion en question, mais j'aimerais faire remarquer que si le parti libéral utilise des édifices parlementaires, il paiera. J'estime devoir apporter cette précision parce que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) et le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) ont donné l'impression que le parti libéral du Canada se faisait héberger gratuitement. Je tiens à corriger cette impression.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** A combien s'élève le loyer?

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Stollery:** Monsieur l'Orateur, j'ai patiemment écouté les députés de l'opposition faire des remarques plutôt désobligeantes et hypocrites à propos de la fête du parti libéral. Ils me doivent sûrement la même courtoisie.

Nous parlons de cette question depuis 3 heures et le leader du gouvernement a bien dit que des centaines d'avocats utilisaient les locaux de la Chambre des communes. A l'époque de Noël tant pour le parti libéral que le parti conservateur organisent des parties auxquelles assistent 1,500 à 2,000 personnes. L'opposition essaie de donner l'impression que si une personne n'est pas membre d'un groupe d'élite et qu'elle ne travaille pas au Parlement, elle ne devrait pas avoir accès aux locaux de la Chambre des communes.

Or, tous ceux qui s'intéressent à la politique, qu'ils soient d'allégeance libérale, conservatrice, néo-démocrate ou créditiste, devraient pouvoir organiser des réunions sociales dans les édifices du Parlement. La Chambre des communes représente le régime politique du Canada et vise à maintenir la démocratie qui existe dans le pays. Cela vaut pour les deux côtés de la Chambre. Il y a, par exemple, le banquet des courriéristes parlementaires. Personne n'est censé en parler. Nous y allons tous chaque année et faisons serment de ne pas en souffler mot. Eh bien, je trouve absolument honteuse l'hypocrisie manifestée par l'opposition, qui tente d'empêcher le Canadien ordinaire membre d'un parti politique de visiter la Chambre des communes et d'en utiliser les locaux à des fins politiques et sociales.